



DELIBERATION CONSEIL D'ADMINISTRATION CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE CARMAUSIN-SEGALA

SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 28 septembre à 18h00, le Conseil d'Administration, dûment convoqué le 21 septembre 2023, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de réunion au 53 bis avenue Bouloc Torcat à Carmaux, sous la Présidence de Didier SOMEN, Président du CIAS.

Membres présents : 10

BLANQUET Marguerite, **BONFANTI** Djamilia, **COURVEILLE** Martine, **LEYMARIE** Muriel, **SELAM** Fatima, **SOMEN** Didier, **SOURDIN** Anne, **TIREFORT** Jean-Michel, **TOUZANI** Rachid, **VIDAL** Suzette.

Membres excusés : 9

AZAM Martine, **BLAVIER** Yveline, **DURAND** Rosette, **MILESI** Marie, **ORRIT** Didier, **PLO** Pascal, **REDO** Aline, **ROMIGUIER** Valérie, **SZCZEPANIAK** Jaques.

NOMBRE DE MEMBRES - QUORUM : 10			
Membres en exercice	19	Membres avec pouvoir	0
Membres présents	10	Voix délibératives	9

Numéro :

28/09/2023-09

OBJET : ATTRIBUTION DE CHEQUES CADEAU

Le Président expose aux membres du Conseil d'Administration que chaque année la collectivité octroie des chèques cadeaux de fin d'année aux agents.

Il propose d'attribuer des chèques cadeaux :

- de fin d'année aux agents du CIAS d'un montant de 100 euros,
- de Noël aux enfants (de 11 ans à 16 ans) des agents du CIAS d'un montant de 30 euros (les enfants de 0 à 10 ans bénéficieront des chèques cadeaux octroyés par la CNAS).

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **ATTRIBUE** des chèques cadeaux :

- de fin d'année aux agents du CIAS d'un montant de 100 euros,
- de Noël aux enfants (de 11 ans à 16 ans) des agents du CIAS d'un montant de 30 euros (les enfants de 0 à 10 ans bénéficieront des chèques cadeaux octroyés par la CNAS).

- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Au registre figure la liste et la signature des membres présents.

Certifié conforme,
Le Président, Didier SOMEN



La secrétaire de séance
Martine COURVEILLE



A blue ink signature of Martine COURVEILLE.

Le Président, Didier SOMEN certifie que la
présente délibération a été publiée
conformément à la loi, le **03 OCT. 2023**